

La Cabanette



Heureuse

Année 2023

	Vie communale	p. 2-7
	Vie associative	p. 8-10
	Vie pratique	p. 11
	Vie sociale	p. 12-14
	Intercommunalité	p. 15
	Agenda	p. 16-17
	Conseils municipaux	p. 18-25
	Tribunes libres	p. 26
	Numéros utiles	p. 27
	L'histoire d'Aubignan	p. 28

CABANETTE N° 100 - PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Janvier 2023

Éditeur : Mairie d'Aubignan

Tél : 04 90 62 61 14

Courriel : communication@aubignan.fr

35, place du Général de Gaulle
84810 AUBIGNAN

Directeur de la publication :
Siegfried BIELLE, MAIRE

Rédaction et mise en page :
Service communication

Création : Service communication

Crédit Photos : Photothèque municipale

Impression : Imprimerie MG
84210 Pernes les fontaines

Tirage : 3000 exemplaires

Dépôt légal : octobre 1995.

N°ISSN : 1266-7072



«Vivre Aubignan » présente Lalocap

Frédéric Garcia Davin et Justine Garcia Davin vous accueillent depuis le 27 octobre, dans leur café restaurant Lalocap sur le cours, anciennement l'idéal bar.

Ce couple, aux valeurs affirmées, a ouvert son café restaurant en prônant la fraîcheur et les circuits courts. La volonté de ces restaurateurs est de travailler avec le plus de producteurs locaux possible. Novateurs et talentueux, leurs idées ne cessent d'émerger et leurs projets sont en constante évolution.

Ces passionnés favorisent l'agriculture raisonnée et proposent une carte de plats raffinés et de qualité en cohérence avec un lieu qu'ils ont voulu apaisant et convivial. Ils proposent un menu traditionnel en semaine et plus élaboré le week-end.

Lalocap est un « bistrannique » avec comme devise la qualité.

Justine, native d'Aubignan, n'avait jamais servi auparavant, cette aventure lui colle à la peau, son contact humain est l'un de ses points forts permettant à tous de se sentir à l'aise et ainsi de passer un agréable moment.

Le Chef, Frédéric, est avant tout un passionné, qui raconte une histoire dans ses assiettes. Cuisinier depuis 30 ans, il a notamment été Maître restaurateur à Bédoin puis second dans un étoilé Michelin au Palud de Noves. Son expérience est témoin d'un talent qu'Aubignan a maintenant la chance de compter. Le Chef s'efforce de s'approvisionner auprès de fournisseurs, fermiers et producteurs locaux. Il favorise les produits du terroir pour en faire des expériences gustatives inédites notamment avec la collaboration sur certains plats d'une aromathérapeute.

Justine et Frédéric veulent transmettre leurs valeurs



et faire découvrir des produits locaux aux clients. Prochainement, ils envisagent de proposer des cours d'aromathérapie, des ateliers cuisines pour les enfants ou encore des soirées à thèmes et pour la saison estivale une gamme de desserts comme des crêpes et des glaces artisanales.

Aubignan, peut compter désormais un commerce de qualité de plus et la municipalité souhaite à Justine et Frédéric toute la réussite qu'ils méritent.

Lalocap café et restaurant, 275 Av. Frédéric Mistral.

Horaires : Café : du lundi au samedi de 8h30 à 11h et de 15h à 18h. Restaurant : midi : du lundi au dimanche 12h-13h30 - soir : jeudi au samedi 19h-21h - Fermé le mercredi.

Tel : 09 83 02 98 33

lalocaprestaurant@gmail.com - lalocaprestaurant.fr

Le mot du Maire...



Chères Aubignanaïses, chers Aubignanaïses,

À l'aube de cette nouvelle année, je souhaite vous adresser tous mes vœux de santé et de bonheur pour l'année 2023 à venir.

L'année 2022 qui s'achève a été riche en événements et réalisations, tels que le marché de Noël qui a une nouvelle fois émerveillé petits et grands.

La municipalité n'a cessé de venir au contact des administrés, d'écouter les doléances avec les réunions publiques et les réunions de quartiers, toujours dans un souci de bienveillance et d'aiguillage collectif concernant certains projets d'aménagement de la commune.

Dans un contexte économique tendu et des prérogatives écologiques, la municipalité a fait le choix d'éteindre l'éclairage public de 23 heures à 6 heures.

Ce choix bénéfique pour tous limite la pollution lumineuse et permet de faire des économies d'énergie, mais aussi financières au sein du fonctionnement de la mairie permettant de compenser un peu l'augmentation spectaculaire du tarif de l'électricité et du gaz.

Le transfert des services administratifs dans le nouvel Hôtel de ville est imminent, le chantier de rénovation-extension touche à sa fin.

C'est donc un nouvel édifice de 151 m² qui va accueillir au rez-de-chaussée la salle des conseils, la salle des mariages ainsi que l'agence postale communale puis à l'étage les bureaux des services administratifs.

De plus, un grand espace sera réservé aux archives municipales ce qui favorise grandement la sauvegarde du patrimoine de la commune.

Le bâtiment existant n'a pas subi de grandes transformations. Un ravalement de façade a été réalisé pour lui redonner un nouvel éclat.

Ainsi, comme vous le constatez, l'équipe municipale ne cesse d'apporter des projets nouveaux pour le confort des Aubignanaïses et pour l'avenir.

Je vous donne rendez-vous le 20 janvier à 19h à la salle polyvalente pour fêter ensemble la nouvelle année. À tous et à toutes, je vous souhaite une merveilleuse année 2023.

Votre Maire, Siegfried BIELLE

Etat civil

Afin de rester en conformité avec le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles) chaque parution de l'état civil des personnes ci-dessous a été consentie par les familles et acceptée selon la réglementation.

Naissances

21/10/2022- JEAN Télio
16/11/2022 - NOVARO Lana
06/12/2022 - SCARCELLA Alessio

Mariage

26/11/2022 - PINEAU Marion et SOFIA Florian

Décès

22/09/2022- BOIX Thomas - 88 ans
28/10/2022 - LEFRANCOIS Véronique - 64 ans
17/11/2022 - DI SERIO Raffaële - 89 ans
27/11/2022- GIACOMAZZI Mirella épouse LOPEZ - 79 ans
02/12/2022- BRUSSET Gérard - 84 ans
06/12/2022 - CLEMENT René - 87 ans
21/12/2022 - JAUME Patrick - 68 ans
25/12/2022 -FRUCTUS Henri - 81 ans

(prévention)

La commune entre dans le système d'alerte SAIP

Le 14 décembre 2022 des essais de sonnerie étaient effectués avec la sirène des pompiers d'Aubignan.

Ces essais sonneries ont eu lieu dans le cadre d'un futur raccordement du système d'alerte local avec le système d'alerte généralisé SAIP.

Qu'est ce le SAIP ?

Le Système d'Alerte et d'informations aux populations (SAIP) est un ensemble d'outils qui permet d'avertir la population d'une zone donnée, d'un danger imminent et de l'informer sur la nature du risque et le comportement à tenir. Le SAIP permet de diffuser un message pour alerter les populations d'un événement grave afin de limiter

le risque d'exposition.

Son déclenchement est piloté par les autorités en charge de la protection générale de la population comme les préfets de département ou encore les maires des communes.

Désormais renommé FR-Alert il permettra également d'envoyer directement des notifications et SMS aux populations concernées par un danger : attentat, inondation, incendie, épidémie... Le nouveau système a été utilisé une première fois lors des incendies en Gironde au mois de juillet.

Pour aller plus loin :



Vous pouvez télécharger l'application SAIP sur votre portable afin d'être au plus près de l'information et de la conduite à tenir en cas d'incident dans votre localisation, ou même suivre à distance un lieu où par exemple vit un de vos proches.



Le dispositif voisins vigilants bientôt sur notre commune !

Pour améliorer la sécurité des Aubignonnais, il sera possible pour chacun d'adhérer gratuitement au dispositif via une application « Voisins vigilants ». Un effet dissuasif efficace grâce à des panneaux aux entrées du village.

Dès le mois de février vous pourrez appeler le 04 90 62 61 14 pour les modalités d'inscriptions.

Bienvenue...



Bienvenue à...

Fanny ROZET qui après un diplôme en marketing digital a créé INLEVEN pour accompagner les commerces, petites et moyennes entreprises dans leur communication sur le Web pour renforcer leur visibilité, valoriser leurs produits et services, élargir leur cible de prospects et augmenter leur chiffre d'affaires.

inleven.fr
 06 29 02 58 96
 fannyrozet@inleven.fr



Bienvenue à...

Carine EPINAT-GEA
Aromathérapeute et aromacologue certifiée, elle pratique aussi la guidance askatique
Elle reçoit sur rendez-vous au
06 34 60 50 87

delicatessens.aroma@gmail.com
 06 34 60 50 87

(talent)

« la Magie de l'Eau » par l'Aubignanaise Mélinda Guery, outil d'appréhension du milieu aquatique.

Mélinda Guery est maître-nageuse au sein d'une collectivité territoriale depuis 15 ans, maman de deux enfants et éducatrice Montessori. Elle vient de publier son premier livre pédagogique « La magie de l'eau »

Depuis qu'elle enseigne la natation, Mélinda a fait le constat qu'il manquait un outil, un lien entre la piscine et l'école, afin d'apprivoiser et préparer au mieux cette venue au bord du bassin, à la fois pour la ou le professeur des écoles, et surtout pour les enfants.

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences. Malheureusement, beaucoup de communes ne peuvent proposer des séances en piscine à leurs élèves par faute de structures.

En racontant des histoires à ses enfants, Mélinda a eu l'idée de trouver un livre sur « comment leur apprendre à nager » en respectant leur rythme et apprivoiser leurs émotions dans cet élément. Mais ce livre n'existait pas.

Mélinda a donc décidé de l'écrire en s'inspirant de l'histoire de deux enfants : Roméo et Romy qui ont une maman, ancienne pirate.

Roméo est effrayé à l'idée de mettre la tête sous l'eau. Avec beaucoup d'amour et de bienveillance, sa maman va lui apprendre à respecter son rythme, s'écouter et accepter la différence. Grâce à une baguette magique, la famille va être transportée dans une piscine et les découvertes sur le monde de l'Eau vont s'enchaîner.

Cette histoire a plusieurs objectifs :

- Permettre aux parents et grands-parents de familiariser leur enfant avec le milieu aquatique et sensibiliser le public à la nécessité de savoir nager, pour éviter des drames.
- Être un outil pédagogique pour les professeurs des écoles, éducateurs sportifs, professionnels de la natation.
- Transmettre des valeurs de partage, de respect, valoriser la différence comme une force, un talent, l'inclusion...
- Sensibiliser sur l'écologie et la biodiversité, prendre soin de la Vie sous toutes ses formes...

Les étapes de l'apprentissage de la nage passent par trois phases : la respiration, l'équilibre et le déplacement. Ce premier tome traite de la respiration et de sa maîtrise.

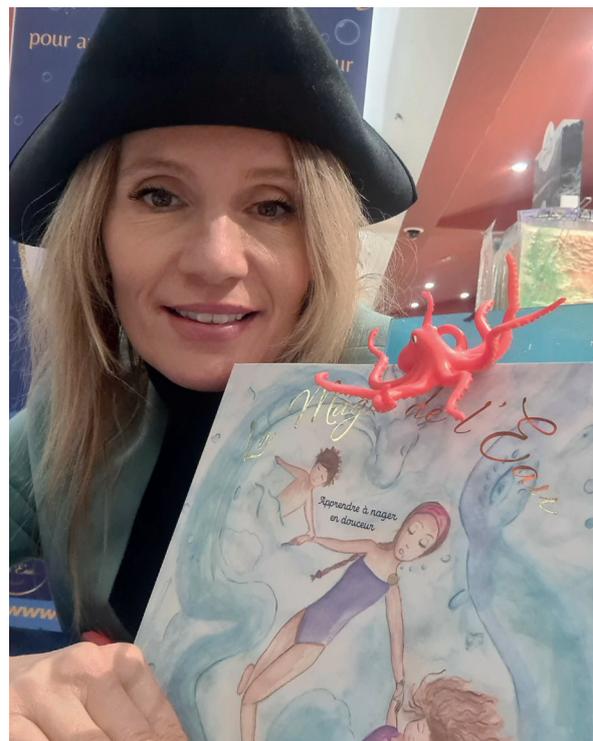
Une collectivité du Vaucluse lui a déjà commandé plus de 190 exemplaires pour les distribuer dans ses écoles, et la fondation Princesse Charlène de Monaco lui en a commandé 400 en partenariat. Il est actuellement en cours de traduction en anglais.

C'est une très jolie histoire avec du sens qui peut faire aussi un superbe cadeau d'anniversaire ou de Noël.

Les gens peuvent trouver le livre sur le site internet www.lamagiedealeu.com, ou dans les points de vente :

- Carrefour market d'Aubignan
- Librairie le livre gourmand à carpentras
- Librairie des lignes et des bulles.

La bibliothèque d'Aubignan recevra au printemps Mélinda GUERY pour une séance de dédicace de son livre.



(proximité)

La municipalité favorise les services de proximité



Depuis la fermeture du bureau de Poste à Aubignan en 2019, la municipalité a souhaité mettre à disposition les agents d'accueil de la Mairie pour maintenir un accès à certains services postaux au cœur du village.

L'agence postale communale vous accueille du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Ce service permet d'assurer les instances suivantes :

- Réception et envois de colis.
- Envoi de courriers préalablement affranchis et courriers recommandés.
- L'achat de timbres et lettres suivies.
- Gabarits pour envoi : Des boîtes de tailles diverses pour vos colis plus ou moins volumineux. Des étuis carton ou des pochettes avec protection bulles

pour l'envoi de documents, de petits objets ou d'objets plats.

- Opération financière pour les clients de la Banque Postale. Retraits d'espèces (dans la limite de 350 €)

Désormais, sur laposte.fr, vous pouvez également, sans vous déplacer, imprimer des timbres personnalisés, des étiquettes colis avec Colissimo, envoyer des lettres recommandées, des lettres simples ou encore faire suivre votre courrier à votre nouvelle adresse.

(propreté)

Encombrants mode d'emploi

De retour de congés, vous avez peut être profité de vos vacances pour « faire du tri » dans votre maison. Sachez qu'un service de ramassage d'encombrants est à la disposition des Aubignais !



Pour faire appel au service des encombrants dont le ramassage est effectué par les agents de la CoVe, il faut contacter le secrétariat des services techniques par téléphone au 04.90.62.72.22 ou par mail à l'adresse secretariatst@aubignan.fr.

Pour valider l'inscription, certaines informations essentielles seront demandées telles que :

- Nom et prénom
- Adresse postale complète
- Numéro de téléphone fixe ou portable
- Le nombre des encombrants et leur désignation

Enfin, il faut savoir que le ramassage sur la commune s'effectue les jeudis, 2 ou 3 fois par mois selon le planning défini par la CoVe, de 5h00 du matin à 13h00. Il n'est pas nécessaire d'être présent lors de leur passage, c'est pourquoi, il est conseillé de sortir les encombrants la veille au soir devant son habitation, dans un endroit facilitant leur ramassage par les agents de la CoVe et ne

gênant ni le passage des piétons, ni la circulation des 2 roues et tout autre véhicule.

Attention !

- 3 encombrants par foyer et par inscription
- Sont considérés comme encombrants les objets dont le volume ne permet pas leur transport dans une voiture traditionnelle.
- La collecte s'effectue sur le domaine public, les agents ne sont pas autorisés à rentrer sur le domaine privé.
- Ne seront pas ramassés les déchets de chantier, végétaux et palettes en bois.
- Les encombrants doivent pouvoir être portés par 2 personnes et doivent respecter un poids raisonnable.

Si vous ne pouvez assurer le rendez-vous, prévenir le secrétariat, afin de libérer le créneau qui pourrait correspondre à une autre personne.

(sport) Les sportifs et bénévoles associatifs aubignanais méritants récompensés

Le 3 décembre, les membres de l'Office Communautaire des Sports Dentelles Brégoux se sont réunis pour la soirée de remise des Trophées.



Les membres du bureau de l'OCSDB présidé par Jean Francois Nicolao ont récompensé plusieurs sportifs et bénévoles méritants des associations sportives et culturelles, qui se sont illustrés par leurs résultats et leur implication.

Côté Aubignanais, Djamel Diha a été récompensé pour son implication sportive en tant que pratiquant, mais aussi surtout pour son travail d'entraîneur bénévole auprès des enfants de l'Etoile d'Aubune toutes catégories confondues, de dirigeant et d'organisateur des tournois de jeunes.

Samuelle Priem a elle été récompensée pour l'obtention de sa ceinture noire de Wa-jutsu en juin 2021, mais également pour son bénévolat en qualité d'assistante des cours enfants depuis trois ans. Elle intervient aussi dans toutes les représentations de l'association pour les évènements locaux et

départementaux.

Noémi de Ragueneil est une cavalière du Club Sportif Equestre du Midi, qui pratique l'équitation depuis son enfance dans le giron familial. En arrivant au CSEM, elle transmet le virus de l'équitation à ses enfants et devient secrétaire de l'association en 2018. Elle anime et organise aussi les festivités du club et régale les cavaliers de succulentes crêpes.

L'association Musique en Venaissin a mis à l'honneur Pascal Tramier professeur de clarinette au sein de l'association de 1995 à 2020. Il a contribué à la constante évolution de l'orchestre d'harmonie au sein du village et des villages voisins où l'association donne des cours de musique. Il a également participé en qualité de musicien à de nombreuses manifestations aubignanaïses.

Jean Ramos, Président des As boulistes d'Aubignan a représenté les sportifs boulistes du club, mis

à l'honneur, et qui ont remporté de nombreuses épreuves départementales cette année, et des classements très honorables que ce soit dans la section féminine ou masculine. Il a profité de cette cérémonie pour remercier chaleureusement Ramon Serrano membre dirigeant de l'association bouliste.

Enfin Monsieur Gérard Chiousse, président du comité départemental des médaillés de Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, a remis à Siegfried Bielle le diplôme de Reconnaissance Départementale pour la commune d'Aubignan.

De nombreux élus d'Aubignan étaient présents autour de Monsieur le Maire et de son adjoint au sport, Richard Vignon.

L'ensemble des personnes présentes ont pu ensuite partager le verre de l'amitié autour d'un buffet préparé par les élus.

Un stage de kobudo très attendu

Une trentaine de pratiquants de Kobudo se sont réunis le 15 octobre dernier à l'occasion du premier entraînement de Kobudo d'Okinawa de l'école Oshukai de Sensei Chinen, dirigé par Sensei Maurice Roggero 8ème Dan.

Les participants sont venus nombreux de tout le Sud de la France : Cabannes, Marseille (US Cheminot Marseillais, Montolivet, La Valentine, Budo Provence), Laudun, Aveyron, Molière sur Cèze, St Victor la coste, Maussane, Aubignan, Nîmes. Ce premier stage de la saison organisé par OSHUKAI FRANCE fut l'occasion d'accueillir la Suisse. Lors de la matinée, les participants ont travaillé les séries de Sai (Sai Hojoundo Ichi, Ni et San en fonction du niveau), pour ensuite pratiquer les Sai à deux, en applications. Sensei Maurice Roggero insista sur les distances et le timing, pour s'approcher du réalisme et du combat. La pause déjeuner fût l'occasion de se retrouver, au restaurant, après la rentrée de cette saison 2022-2023, pour un moment de convivialité.

L'après-midi, les Tonfas, Kata, Kumiwaza et applications et la première série de nunchaku, furent l'activité des Kyu (ceintures de couleurs). L'autre groupe, constitué de ceintures noires, a pu pratiquer le Sansetsukon avec le Hojoundo (1ère série) et le Kata Hakuho, puis les Kama et le Timbe & Seiryuto pour les plus gradés. L'entraînement s'est terminé par un pot de l'amitié offert par Daniel Illi et ses élèves, qui a ainsi clôturé joyeusement cette magnifique journée. Un grand Merci à Sensei Maurice Roggero et aux pratiquants venus aussi nombreux et pour certains de très loin.

Pour les personnes intéressées par le Kobudo d'Okinawa
mail : info@oshukai.fr- Tel: 0688451017



Un joli Noël pour l'Age d'Or

Le mardi 13 décembre dernier, l'Age d'Or organisait son repas de Noël avec ses adhérents.

La dynamique association avait rassemblé pour cet événement plus de 210 convives. M. Robert Alcaraz, entouré des membres de son bureau, Aline, André, Michèle, Claudette et Aline, avaient concocté une vraie animation de Noël avec l'orchestre Alan Flor autour d'un succulent repas commandé auprès du traiteur Vigier. La fête a duré jusqu'à la fin de l'après-midi pour le plaisir

de tous les participants qui ont pu chanter et danser autour de ce repas festif. Monsieur le Maire, invité de l'association, a partagé ce moment de convivialité avec beaucoup de plaisir. L'association, qui a déjà établi son programme 2023 d'animations et de sorties, est toujours ouverte à d'autres adhésions que vous soyez d'Aubignan ou des villages alentours.



(football)

L'Etoile d'Aubune s'agrandit et absorbe la Jeunesse Sportive Loriolaise

Pour la nouvelle saison, le club l'Etoile d'Aubune s'est étendu et représente maintenant Aubignan, Beaumes-de-Venise et Loriol-du-comtat.

Pour rappel l'Etoile d'Aubune disposait déjà de 16 équipes, dont 5 féminines, allant de 5 ans aux seniors.

Dans quel but cette fusion est-elle née ?

L'agrandissement du club a tout d'abord nécessité une meilleure gestion des terrains, rendue possible avec l'ajout du complexe sportif de Loriol, et le projet de reconstruction des vestiaires à Beaumes-de-Venise.

L'intégration de nouveaux dirigeants dans le bureau exécutif, a favorisé une meilleure organisation, en suivant le modèle « Une personne, Une tâche ». Tous les dirigeants de l'association sont bénévoles.

Le grand défi pour l'Etoile d'Aubune étant de faire revenir dans le club les jeunes de chaque village, partis jouer dans d'autres clubs. Le club s'est fixé plusieurs autres objectifs tels que faire monter toutes les équipes 1 en D1, avoir tous les éducateurs des équipes diplômés ou en formation dans la saison et également faire des partenariats ou des interventions dans les écoles des



villages (en plus du collège Raspail à Carpentras). De plus, le club qui dispose déjà des Labels Espoir et Bronze, prévoit de demander le Label Excellence pour le foot Animation et le Label Argent pour le foot féminin. Cela permettra de renforcer la durabilité et la crédibilité du club. De grands changements sont donc à suivre pour ce club plein d'ambition et qui ne cesse de chercher à s'améliorer.

(photographie)

Christian Rocher, photographe engagé

La commune compte de nombreux artistes, et Christian Rocher en est un. Au mois de mai dernier, Christian Rocher, photographe et président de l'association Photo et Handicap, offrait à la municipalité une très belle collection de ses photographies sur les légumes.

Cette magnifique collection a été tout de suite exposée sur les murs du restaurant scolaire, afin de faire découvrir les légumes sous un autre angle aux petits écoliers. Christian Rocher est photographe de carrière, et passionné par son métier. Il a travaillé dans la mode et la publicité, mais ce qu'il aime avant tout, c'est la photographie. En 2008 un accident de la route lui fait perdre l'usage de ses jambes. Il s'intéresse alors à un univers qu'il ne connaissait pas : celui du handicap.

Il travaille sur la beauté qui émane des personnes touchées par le handicap, leur force intérieure et leur parcours de vie bouleversé. Il crée alors une exposition de photographies et un livre intitulé «Le handicap dans la lumière» qu'il vendra au profit de son association. Ce livre traite de la beauté du handicap et des âmes. Son but : Faire changer le regard des valides, mais aussi

des invalides sur le handicap. Christian aime aussi la nature et capturer sa

beauté. La municipalité remercie Christian pour son don qui a émerveillé les enfants de l'école et qui servira aussi lors de prochaines expositions à la bibliothèque.



Le livre «Le handicap dans la lumière» est en vente au prix unitaire de 5 euros reversés à l'association Photo et Handicap. Cette association a pour but de faire découvrir à la personne souffrant de handicap une nouvelle image d'elle-même à travers la photographie.

<https://www.facebook.com/PhotoEtHandicap>

contact@rocher-photographe.com

<http://rocher-photographe.com/>

(formalités)

Carte d'identité ou passeport, n'attendez pas le dernier moment !

Votre carte d'identité ou votre passeport arrive bientôt à expiration ? Vérifiez dès à présent la validité de vos titres d'identité et n'attendez pas le dernier moment pour les renouveler.

À l'approche des périodes de départs en vacances ou des examens, les demandes de cartes nationales d'identité ou de passeports augmentent. Anticipez le renouvellement de vos titres d'identité permet d'accélérer les délais de délivrance en évitant l'engorgement des services !

Il est fortement recommandé d'entamer vos démarches de renouvellement de titres, et de prendre rendez-vous dans une mairie, au moins six mois avant la date d'expiration de votre pièce d'identité, particulièrement si vous vous trouvez dans les cas suivants :

- vous prévoyez de partir en voyage prochainement ;
- l'un de vos enfants doit partir en voyage scolaire ;
- vous êtes étudiant ou vous passez un examen nécessitant la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Vous serez ainsi certain d'avoir votre titre à jour lorsque vous en aurez besoin !

Attention : le renouvellement de sa carte d'identité ou de son passeport est possible mais n'est pas obligatoire lorsque l'on change d'adresse ou de nom d'usage. Vous pouvez différer ou éviter le renouvellement de vos documents si vous vous trouvez dans l'une de ces situations.

Notre conseil : la pré-demande en ligne permet d'accélérer considérablement le temps de recueil de votre dossier en mairie. Même si cette formalité n'est pas obligatoire, elle est fortement recommandée car elle facilite la procédure de délivrance du titre. Retrouvez via le lien suivant le formulaire de pré-demande via la plateforme en ligne de l'Agence nationale des titres sécurisés (<https://ants.gouv.fr>).



Concernant le Vaucluse de nombreuses communes (20 au total) se sont équipées dernièrement pour proposer au public des plages de rendez-vous plus nombreuses, à savoir que même un résident d'Aubignan peut aller déposer son dossier de demande dans n'importe quelle commune équipée de ce service.

Nouveau ! Un moteur de recherche de rendez-vous est disponible afin de vous faciliter la prise de rendez-vous en mairie pour une première demande ou le renouvellement de vos titres d'identité. Pour y accéder, rendez vous sur le site de l'ANTS.

Alors à vos marques, prêts, anticipez !

Liste des communes équipées :

Apt	Orange
Avignon + Annexes	Pernes-les-Fontaines
Bollène	Pertuis
Carpentras	Sablet
La Bastide des Jourdans	Sarrians
L'Isle-sur-la-Sorgue	Sorgues
Le Pontet	Vaison-la-Romaine
Malucène	Valréas
Morières-les-Avignon	Vedène
Monteux	

(sondage)

L'analyse des besoins sociaux sur la commune

Les centres communaux d'action sociale (CCAS) ont été chargés d'une mission importante depuis 1995 : Celle de déterminer les besoins réels de leur population.

L'objectif étant de permettre à la commune de réajuster sa politique sociale en s'appuyant sur les résultats issus de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS).

La détermination des besoins sociaux est une étape préalable à toute action sociale. L'ABS permet aux élus, aux associations mais aussi aux partenaires sociaux, de mieux comprendre les enjeux du territoire. Les résultats de l'ABS sont retranscrits dans un rapport, transmis au conseil d'administration du CCAS.

L'ABS est avant tout un outil d'aide à la décision pour déterminer les besoins et pour mieux définir les actions sociales à mener sur la commune.

Aussi il est très important que vous répondiez nombreux au questionnaire ci-joint afin de déterminer au mieux les besoins sociaux urgents et ceux qui peuvent bénéficier d'un délai de réflexion avant leur mise en place.

Les élus comptent sur la collaboration de tous pour améliorer le quotidien des Aubignais.



(festivités)

La mairie et le CCAS ont offert le cadeau de Noël

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Mairie et le CCAS ont offert un cadeau aux aubignais de 70 ans et + et aux personnes en situation de handicap inscrites au CCAS.

Les membres de la Commission ont remis à chaque bénéficiaire un colis Gourmand lors des permanences

tenues les 14 et 15 décembre. Pour ceux dans l'incapacité de se déplacer, le cadeau a été remis à domicile.





ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX
Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'AUBIGNAN

L'analyse des besoins sociaux constitue au regard de l'article R. 123-1 du code de l'action sociale et des familles une obligation de résultat pour les CCAS. Le CCAS d'Aubignan procède à cette analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population notamment des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Cette enquête permettra de réfléchir à des actions pour répondre aux besoins des Aubignais dans le cadre de la politique d'action sociale du village.

**NOUS INVITONS CHAQUE FOYER A REMPLIR CE QUESTIONNAIRE ET A LE TRANSMETTRE
 AU SERVICE DU C.C.A.S. D'AUBIGNAN AVANT LE 15 FEVRIER 2023**

Nom : Prénom : Tél. :
 Adresse :
 Courriel :

SOCIAL

- Une épicerie sociale sur Aubignan vous paraît-elle utile ? OUI NON
- Souhaiteriez-vous un transport à la demande vers :
 - groupe scolaire arrêts de bus centre ville (*mairie, poste, etc.*) services médicaux/commerces
- Souhaiteriez-vous avoir un accueil jeune sur la commune ? OUI NON
- Seriez-vous intéressé par la visite d'un agent de mairie :
 - pour vos démarches administratives sur la commune pour rompre votre isolement
- Souhaiteriez-vous un service d'aide administrative sur Aubignan ? OUI NON
- Etes-vous intéressé par le projet en cours concernant les jardins familiaux ? OUI NON

SECURITE

- Vous sentez-vous en sécurité sur la commune ? OUI NON (*pourquoi ?*)

- Souhaiteriez-vous adhérer au service « voisins vigilants » ? OUI NON

ADMINISTRATION

- Souhaiteriez-vous que les horaires des services administratifs de la commune soient élargis ? OUI NON
 Si oui, de quelle manière ?

- Avez-vous des besoins ou des attentes non évoqués dans ce questionnaire ?

Je soussigné(e),

Atteste avoir été informé(e) que :

Les données recueillies par ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à effectuer l'analyse des besoins sociaux des aubignais. Seul le CCAS est destinataire de ces données. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et du règlement Général sur la Protection des données (règlement européen du 25 mai 2018). Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier au CCAS d'AUBIGNAN 137, allée Nicolas Mignard-84810 AUBIGNAN, ou par courriel ccas2@aubignan.fr. (Tél. : 04.90.62.74.10).

Fait à, le

Signature,



(partage)

Des jardins familiaux à Aubignan

Nous vous en parlons dans une précédente Cabanette, le projet jardins familiaux est lancé.



Le CCAS d'Aubignan, porteur du projet, accompagné par Mme Sara Sheriff du programme des «Petites villes de Demain», ont trouvé un terrain communal compatible. Des parcelles de 100m² maximum, vont être délimitées sur ce terrain qui sera clôturé et sera desservi par l'eau du canal. Chaque parcelle disposera d'un cabanon pour que les bénéficiaires entreposent leur matériel de jardinage. L'aménagement de ces parcelles sera effectué par les services techniques de la commune.

Une convention sera établie pour définir les règles de fonctionnement.

Une commission sera chargée d'étudier les demandes des futurs adhérents.

Les personnes intéressées doivent dès à présent contacter le CCAS d'Aubignan au 04 90 62 74 10 ou ccas2@aubignan.fr

Cette action devrait être opérationnelle au cours du premier semestre 2023.

(prévention)

Le CCAS met en place des ateliers gratuits destinés aux seniors

En partenariat avec l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires (ASEPT) PACA, le CCAS va mettre en place en 2023 des ateliers gratuits destinés au seniors de 60 ans et plus.

Ces ateliers seront réalisés par des intervenants de différents partenaires (caisses de retraite), dans une salle adaptée mise à disposition par la commune.

Le service du CCAS est chargé de prendre les inscriptions pour les différents ateliers suivants :

- Atelier seniors au volant (2 séances de 2h) ;
- Atelier équilibre (12 séances de 1h30) ;
- Atelier prévention des chutes (4 séances de 2h) ;
- Atelier mémoire (5 à 12 séances de 2h) ;
- Atelier sommeil (5 séances de 2 h) ;

- Atelier numérique.

Ils se dérouleront les mercredis et jeudis matins.

Les ateliers qui n'atteindront pas le nombre minimum d'inscrits (qui est de 10) n'auront pas lieu.

Sachant que les ateliers sont gratuits et que les places sont limitées, nous vous conseillons dès à présent d'effectuer une préinscription auprès du CCAS par mail à l'adresse : ccas2@aubignan.fr ou par téléphone au 04.90.62.74.10.

(collaboration)

Fonds de concours voirie aux communes

La CoVe propose un service voirie à ses communes membres, qui peuvent réaliser divers travaux (de la réfection de chemins, jusqu'à des aménagements de voirie, en passant par du marquage de peinture de signalisation et du débroussaillage) comme s'il s'agissait de leurs propres services.

Les communes y recourent librement, en application de conventions de mise à disposition du service, conclues pour les années 2021 et 2022.

Elles commandent et font exécuter des travaux au service, sur la base d'un tarif voté annuellement.

Pour notre commune, le fonds de concours pour la période 2021 et 2022 s'élève à la somme de 40 628.00 €.

En 2021 la commune a pu réaliser des travaux de réfection du chemin des Peupliers ainsi qu'un élargissement ponctuel de chaussée sur le chemin de Serres à l'Est de l'avenue Majoral Jouve, et a utilisé ainsi 31% du fonds accordé.

Cette année, la commune a décidé de réaliser l'aménagement d'un accotement piétonnier sur la partie Est de la route de Loriol. Sur une longueur d'environ 120 m, l'ancien canal d'arrosage sera busé et le cheminement des piétons sera balisé. Le revêtement de surface sera en grave naturelle pour assurer la perméabilité du sol.

Ces travaux situés en agglomération permettront d'assurer plus de sécurité pour notamment les jeunes qui empruntent ce tronçon pour aller rejoindre un arrêt de bus.

Ces travaux, seront les prémices de l'aménagement de cette voie jusqu'au chemin de Provence, avec le renforcement des canalisations d'eaux usées et l'enfouissement des réseaux d'électricité et des télécommunications.



(culture)

La commission culture fait appel aux talents des Aubignanais !

La commission culture fait appel à vos talents, que vous soyez chanteur, musicien, conteur, poète ou autres, vous pouvez postuler pour participer aux « flaneries du jardin » durant l'été 2023, dans les jardins de la bibliothèque ou à l'animation

d'événements à Aubignan. Un bon moyen pour vous faire connaître et faire reconnaître votre talent. N'hésitez pas, on vous attend !

Contact : Dorine Amielh, service événementiel au 04 90 62 61 14 ou evenementiel@aubignan.fr



Agenda...

Janvier

Vendredi 20 janvier

Soirée des Voeux du Maire à partir de 19h00

Salle polyvalente



Dimanche 22 janvier

Loto de «l'Etoile d'Aubune» à 15h00

L'association sportive de «l'Etoile d'Aubune» vous convie à son loto.

Salle polyvalente

Mardi 24 janvier

Assemblée Générale Ordinaire de l'Age d'Or à 14h00

Salle polyvalente

Mercredi 25 janvier

Temps de lecture jeune public.

Les bibliothécaires vont préparer une caisse de livres sur une thématique et ensuite elles raconteront les histoires choisies par les enfants.

Bibliothèque d'Aubignan

Vendredi 27 janvier

Animation jeux vidéo 6/8 ans

Les animations jeux vidéo sont proposées en soirée. Les jeux choisis sont à la fois multi-joueurs et collaboratifs afin de pouvoir jouer en équipe et de partager un moment entre amis ou en famille.

Bibliothèque d'Aubignan



Février

Vendredi 3 février

Collecte de sang de 14h30 à 20h30

Organisée par l'Etablissement Français du Sang.

Salle polyvalente

Dimanche 5 février

Loto de Musique en Venaissin et du Tennis Club à 14h30

Les associations de Musique en Venaissin et du Tennis Club vous convient à leur loto.

Salle polyvalente



du 6 au 11 février

Thème : Championnat du ski alpin



Déguisement des animaux, animation le mercredi 8 : petit bonhomme skieur en pomme de pin.

Bibliothèque d'Aubignan

Mercredi 8 février

Projection courte adaptée aux 6/8 ans sur les contes et les légendes scandinaves

Bibliothèque d'Aubignan



Samedi 11 février

« Pourquoi la peur ? »

Animation proposée par la CoVe avec le collectif ArtHisséo. Deux artistes invités un samedi par mois avec une thématique dominante par



séance : conte et expression corporelle / arts plastiques/ voyage sonore / ateliers philosophiques.

Bibliothèque d'Aubignan

du 13 au 18 février

Table thématique sur le cancer chez l'enfant, l'adolescent et le jeune adulte.

Bibliothèque d'Aubignan

Mardi 14 février

Repas anniversaires de l'Age d'Or

Salle polyvalente

Dimanche 19 février

Loto de l' Aubignan Cyclo Cabanette à 14h30

L'association sportive de l'ACC vous convie à son loto.

Salle polyvalente

Mercredi 22 février

Temps de lecture avec le jeune public.

Les bibliothécaires vont préparer une caisse de livres sur une thématique et ensuite elles raconteront les histoires choisies par les enfants.

Bibliothèque d'Aubignan

Vendredi 24 février

Animation jeux vidéo 8/10 ans

Les animations jeux vidéo sont proposées en soirée. Les jeux choisis sont à la fois multi-joueurs et collaboratifs afin de pouvoir jouer en équipe et de partager un moment entre amis ou en famille.

Bibliothèque d'Aubignan

Samedi 25 février

Loto de l' AIPE à 14h30

L'association Indépendante des Parents d'Elèves vous convie à son loto.

Salle polyvalente

Dimanche 26 février

Loto de la Gaule du Moulin Neuf à 14h30

L'association sportive de la Gaule du Moulin Neuf vous convie à son loto.
Salle polyvalente

Mars

Du 6 au 11 mars

Activité autour de la journée de la femme.

Exposition Christian Rocher; conférence CoVe sur le portrait des femmes.

Bibliothèque

Samedi 4 et dimanche 5 mars

Salon bien être

Organisé par l'association « Vivre femme ». Nombreux exposants, conférences, tombola au profit de l'association.

Entrée gratuite.

Salle polyvalente

Dimanche 5 mars

Vide Grenier

Organisé par l'association « Pour 1 instant ».

Place du Portail Neuf

Samedi 11 mars

« L'enfant intérieur »

Animation proposée par la CoVe avec le collectif ArtHisséo. Deux artistes invités un samedi par mois avec une thématique dominante par séance : conte et expression corporelle / arts plastiques / voyage sonore / ateliers philosophiques. Bibliothèque d'Aubignan

Pasta Party : Le retour !

L'Association Indépendante des Parents d'Elèves renoue avec la célèbre Pasta Party. Tarif : 10 euros pour les adultes (et 5 euros pour les agents. Réservations obligatoires 07 50 96 41 04

Salle polyvalente



Dimanche 19 mars

Commémoration patriotique

Journée nationale de souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. L'association des Anciens Combattants et la municipalité vous attendent nombreux à 10h30

Devant le monument aux morts



Loto des Seniors Comtadins à 14h

L'association les Seniors Comtadins vous convie à son lot.

Salle polyvalente

du 20 au 25 mars

Table thématique sur des recettes du monde

Bibliothèque d'Aubignan

Vendredi 24 mars

Animation jeux vidéo à partir de 10 ans

Les animations jeux vidéo sont proposées en soirée. Les jeux choisis sont

à la fois multi-joueurs et collaboratifs afin de pouvoir jouer en équipe et de partager un moment entre amis ou en famille.

Bibliothèque d'Aubignan

Samedi 25 mars

« C'est la fête 2 »

Journée festive organisée par l'association « Pour un instant »

Salle polyvalente



Avril

Samedi 8 avril

Chasse aux œufs de pâques

Inscription obligatoire au 06 59 62 20 57.

2€ de participation

Rendez-vous devant la bibliothèque à 10h



Samedi 8 et

dimanche 9 avril

24 heures de la coinche

Organisée par « Aubignan fait ses 24 heures » à partir de 8h00 le samedi jusqu'à 16h le dimanche. Ouvert à tous. Informations : Philippe Deschanel au 06 26 10 37 25 et contact@aubignanfaitses24h.fr

Salle polyvalente

Vendredi 14 avril

Concert de Musique en Venaissin

Salle polyvalente



La mairie d'Aubignan est désormais dotée d'un nouveau site Internet sur lequel vous pouvez télécharger toutes sortes de documents dont les comptes-rendus de chaque Conseil municipal dans leur intégralité. Aussi, seules les questions inscrites à l'ordre du jour seront diffusées dans votre revue municipale sans les débats. Retrouvez désormais l'intégralité des comptes-rendus sur le site www.aubignan.fr à la rubrique Vie municipale/ Publicité des actes réglementaires et non réglementaires ou en demandant une impression à l'accueil de la mairie.

Procès verbal du conseil municipal du mardi 5 juillet 2022 à 18H30

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Corinne Vendran

Appel des présents

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Josiane AILLAUD, Kevin ALTARI, Sylvie ARNOUX, Marie-José AYME, Jean-Louis AZARD, Laurence BADEI, Louis-Alain BARTHELEMY, Florence BLAY, Guillaume CAPIAN, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Frédéric FRIZET, Katia GOUDROUFFE, David GRIGNET, Denis HAN, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Thierry SOARD, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE, Corinne VENDRAN, Anne VICIANO et Richard VIGNON.

Absents ayant donné procuration : Mmes et M. Mireille FOLLIASSON (procuration à Florent SEGARRA), Alain GUILLAUME (procuration à Marie-José AYME) et Laure LEPROVOST (procuration à Richard VIGNON).

Absent : Gilles CHARLES.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal commence à 18h30 sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du mardi 24 mai 2022

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2022-046 : Jurés d'Assises (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Il convient d'établir la liste préparatoire des jurés de la Cour d'assises du Vaucluse pour l'année 2023 à partir des listes électorales, en application de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 portant réforme de la procédure pénale sur la Police Judiciaire et le Jury d'Assises, ainsi que de la loi n°80-1042 du 23 décembre 1980 modifiant les articles 256 et suivants du code de procédure pénale relative au Jury d'Assises.

La commune est donc tenue de procéder au tirage au sort des jurés d'assises parmi les personnes qui auront atteint l'âge de 23 ans en 2023 et inscrites sur la liste électorale. La commune est dotée pour cela d'un logiciel spécifique. L'arrêté préfectoral indique le nombre de personnes à tirer au sort soit 15 pour Aubignan. Le résultat de ce tirage au sort doit être transmis au greffier en chef du Tribunal de Grande Instance d'Avignon. Après tirage au sort public le 03/05/2022, la liste des jurés susceptibles d'être retenus pour la commune d'Aubignan est la suivante :

- BALBO Michel
- MISTRAL épouse BOURRELY Murielle
- CAPDEVIELLE Eric
- MOUGEOT Maeva
- COTTON Christa

- OLLIVIER Pauline
- COUSIN Mickael
- PIERSON Christian
- FIORE Fabrice
- SERVIERE Linda
- GUERCHON Frédéric
- VALLET Daniel
- HENRION Christophe
- VARLET épouse MONDON Lydie
- LABADO épouse SANCHEZ Valérie

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2022-047 : Convention d'occupation d'une salle par la Mission Locale (Rapporteur : Monsieur Vignon)

Dans le cadre de sa mission de service public pour l'emploi, la Mission Locale du Comtat Venaissin a pour objet de concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale d'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans. La commune d'Aubignan souhaite accueillir une permanence hebdomadaire avec la présence d'un conseiller en insertion sociale et professionnelle pour accueillir, accompagner et orienter les jeunes du territoire. Une convention d'occupation des locaux municipaux est prévue à cet effet.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2022-048 : Fonds de concours Cove (Rapporteur : Monsieur Frizet)

Comme pour les années précédentes, la CoVe va attribuer à ses communes membres des fonds de concours. Le montant attribué reprend les critères utilisés les années précédentes. Afin que la CoVe puisse verser ces fonds de concours, chaque commune doit prendre une délibération qui précise sur quels articles la commune souhaite que ces fonds de concours soient affectés. Ainsi, au titre de l'année 2022, l'enveloppe allouée par la CoVe sous forme de Fonds de Concours « classique » (hors fonds de concours voirie qui sera attribué séparément) s'élève à 159 233 € (144 260,00 € en 2021). Les tableaux ci-dessous présentent en détail les dépenses inscrites au budget 2022 de la commune et auxquelles serait affecté ce Fonds de Concours 2022. Les recettes correspondantes figurent également dans les tableaux et permettent de vérifier la contrainte réglementaire suivante : « le montant total des Fonds de Concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du Fonds de Concours » (article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). La commune doit donc couvrir les dépenses à hauteur de 50 % en financement propre. Le choix de la commune d'Aubignan est d'affecter en

totalité ce fonds de concours en recettes de fonctionnement permettant ainsi de couvrir les dépenses de fonctionnement.

Affectation du fonds de concours 2022 :

Fonds totaux à affecter : le montant de la mairie d'AUBIGNAN doit être égal à celui des fonds de concours CoVe

Article	Libellé	Montant
7475	Fonds de Concours CoVe	159 233,00 €
Voir tableau ci-dessous	Autofinancement communal	159 233,00 €
	TOTAL	318 466,00 €

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le versement du fonds de concours de la CoVe d'un montant total de 159 233,00 € pour l'année 2022 et à l'affecter comme suit :

IMPUTATIONS	SERVICES	MONTANTS
60611 eau et assainissement	Bâtiments	9 450,00 €
60612 - Energie - Electricité	Bâtiments et Eclairage public	83 800,00 €
60613 - Chauffage urbain	Bâtiments communaux	14 000,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	Bâtiments communaux	15 132,00 €
60632- Fournitures de petits équipements	Bâtiments communaux	30 000,00 €
60633 - Fournitures de voirie	Voirie communale	10 100,00 €
611 - Contrats de prestation de services	Bâtiments communaux	68 734,00 €
61521 - Terrains	Equipements communaux	5 000,00 €
615221 - Bâtiments publics	Bâtiments communaux	4 000,00 €
615228 - Entretien et réparation autres bâtiments publics	Bâtiments communaux	8 000,00 €
61551 - Entretien matériel roulant	Equipements communaux	18 000,00 €
61558 - Entretien et réparation autres biens mobiliers	Bâtiments communaux	10 000,00 €
6156- Maintenance	Bâtiments communaux	42 250,00 €
TOTAL		318 466,00 €

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2022-049 : Décision modificative
(Rapporteur : Monsieur Frizet)

Il convient de modifier les prévisions budgétaires du Budget principal 2022 afin d'ajuster les dépenses de fonctionnement et d'investissement. A cet effet, une décision budgétaire modificative (n° 1) est proposée, comme suit :

Par chapitre, pour la section de fonctionnement :

Chapitre	Fonction	Dépenses	Recettes
Chapitre 011 : Charges à caractère général			
6064 - Fournitures de bureau	020	6000 €	-
6156- Maintenance TOILETECH	020	1700 €	-
62876 - Redevance occupation domaine public ENEDIS	020	1500 €	-
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante			
65737- Subvention EHPAD	020	4870 €	
Chapitre 70 : 70632 Vente de produits, prestations de service	421		12470 €
Chapitre 77 : 7788 Produits exceptionnels	020		1600 €

Par chapitre, pour la section d'investissement :

Chapitre	Fonction	Dépenses	Recettes
Chapitre 20 : Subventions d'équipements versées			
2031 - Etudes et bornages divers	70	8000 €	-
2313 - Travaux préparatoires Giratoire	70	27 000 €	-
2051 - Logiciel JVS Prestations part investissement	020	15 000 €	-
Chapitre 21 : 2188 - Immobilisations corporelles - Immobilisations diverses	70	50 000 €	
Chapitre 041 : Opérations Patrimoniales Régularisation Remboursement avance forfaitaire SDCC - DOJO	2313	17 100 €	
Chapitre 041 : 238 - Opérations Patrimoniales Régularisation Remboursement avance forfaitaire SDCC - DOJO	238		17 100 €
		17 100 €	17 100 €

TOTAL GENERAL :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 14 070 € Recettes : 14 070 €

Section d'investissement :

Dépenses : 17 100 € Recettes : 17 100 €

Approuvé à la majorité (5 abstentions : Marie THOMAS de MALEVILLE, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY, David GRIGNET et Marc THIEBAULT)



Délibération n°2022-050 : Marché dojo : attribution du lot 6 « Mobilier et agencement » (Rapporteur : Monsieur Frizet)

Annexe : rapport d'analyse des offres

Il convient d'attribuer le lot 6 « Mobilier et agencement » du marché du dojo, infructueux en 2021 et resté non attribué par la délibération 2021-91 du 16 février 2021. Un appel d'offres a été lancé et la date limite de réception des offres était fixée le 7 juin 2022. L'architecte du Dojo PLO ARCHITECTES ET URBANISTES a procédé à l'analyse des offres reçues, jointe à la présente délibération. Dans le cadre de ce marché à procédure adaptée, 2 offres ont été transmises par voie dématérialisée. L'analyse a été effectuée au regard des critères inscrits dans le règlement de consultation à savoir : 60% pour le critère qualitatif et 40% pour le critère financier. Ainsi, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise SARL AMC pour un montant de 49 397.70 € HT. Le montant total des travaux s'élèverait donc à 1 042 736.81 € HT.

Approuvé à la majorité (5 contre : Marie THOMAS de MALEVILLE, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Louis-Alain BARTHELEMY, David GRIGNET et Marc THIEBAULT)

Délibération n°2022-051 : Subvention CAF pour l'aménagement du centre de loisirs (Rapporteur : Madame Badéi)

Dans l'ouverture d'une 14ème classe à la rentrée de septembre, le seul local disponible au sein de l'école est actuellement occupé par le centre de loisirs. Il convient donc de le déménager, et d'aménager les futurs locaux en tenant compte des normes imposées. Pour ce faire, la commune peut solliciter une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) afin d'aider la commune au financement de travaux des locaux, d'aménagements extérieurs et d'équipement en mobilier.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2022-052 : Contribution aux frais des transports scolaires (Rapporteur : Madame Badéi)

Chaque année, la municipalité d'Aubignan participe à hauteur de 500 € par classe au déplacement des enfants (sorties ponctuelles, voyages scolaires, etc.). 4000 € sont octroyés à l'école maternelle pour 8 classes et 7 000 € à l'école élémentaire pour 14 classes.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2022-053 : Contrat d'apprentissage (Rapporteur : Monsieur le Maire)

La commune d'Aubignan souhaite recourir à un contrat d'apprentissage qui travaillerait sur la communication interne et externe. Il exercerait ses missions au sein du Service Communication/événementiel. La mise en place d'un contrat d'apprentissage nécessite l'avis du Comité Technique avant passage en Conseil municipal. Cet avis a été rendu favorablement le 24 juin 2022. Le coût estimé pour la collectivité est approximativement de 8200 € pour la première année et 9800 € si on signe pour 2 ans selon le profil choisi.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2022-054 : Occupation du domaine public : tarifs (Rapporteur : Madame Viciano)

Toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance (art. L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques). La redevance est due que l'occupation du domaine public ait fait ou non l'objet d'une autorisation. Elle est la contrepartie des avantages spéciaux retirés par l'occupant.

Les tarifs suivants sont proposés :

Marché hebdomadaire : 3 €/jour

Vente petit déballage : 10 €/jour par emplacement

Camion d'outillage : 30 €/jour par emplacement

Vide-greniers :

Associations aubignanaises : Gratuit pour le 1er puis Forfait de 150 €/jour pour le(s) suivant(s)

Autres (Particuliers-Organismes-Brocanteurs...): 3 €/jour par emplacement (de 5 mètres)

Food-trucks : Aubignanaise (avec électricité) : 6 € /jour

Occasionnels/Autres : sans électricité :10 € par jour - Avec électricité (pas plus de 5 kw) : 15 € par jour

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- Licence de taxi

- Réfection de la rampe pour personnes à mobilité réduite et pour les poussettes

- Association vivre femmes et projet transitionnelles

- Vol des camions aux services techniques

- Local de l'ancienne pharmacie

- Travaux du giratoire : route de Caromb

- Tas de sable sur le parking Rame

Séance levée à 19h30

Procès verbal du conseil municipal du mardi 27 septembre 2022 à 18H30

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Corinne Vendran

Appel des présents

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Josiane AILLAUD, Kevin ALTARI, Sylvie ARNOUX, Marie-José AYME, Jean-Louis AZARD, Laurence BADEI, Louis-Alain BARTHELEMY, Florence BLAY, Gilles CHARLES, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Mireille FOLLIASSON, Frédéric FRIZET, Katia GOUDROUFFE, Denis HAN, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Thierry

SOARD, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE, Corinne VENDRAN, Anne VICIANO, Claude VIGNES et Richard VIGNON.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Alain GUILLAUME (procuration à Marie-José AYME), Laure LEPROVOST (procuration à Richard VIGNON), Nadia NACEUR (procuration à Josiane AILLAUD) et Florent SEGARRA (procuration à Laurence BADEI).

Absent : Guillaume CAPIAN.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal commence à 18h30 sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du mardi 5 juillet 2022

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2022-055 : Démission de David GRIGNET - installation d'un nouveau conseiller municipal et modification des commissions

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Suite à la démission de David GRIGNET réceptionnée en Mairie d'Aubignan en date du 8 septembre 2022, ainsi que la démission de Florence THEBAULT enregistrée le 13 septembre 2022, il convient d'installer un nouveau conseiller municipal, à savoir Monsieur Claude VIGNES.

Il s'agit également de désigner un nouveau membre suppléant pour représenter la ville d'Aubignan au sein des différentes commissions intra-municipales et extra-municipales.

Les commissions concernées et leurs compositions actuelles sont les suivantes :

Commission Environnement/Urbanisme/Funéraire
Marie-Josée AYME, Alain GUILLAUME, Corinne VENDRAN, Florence BLAY, Thierry SOARD, David GRIGNET

Membres de la société civile : Benjamin BAUDOIN, Philippe BROU, Philippe DESCHANELS, Jacques PAGET, Nicolas CALDERON, Claude PLEINDOUX, Dominique BIANCHINI.

Commission Vie participative et citoyenneté
Florent SEGARRA, Corinne VENDRAN, Thierry SOARD, Laure LEPROVOST, Sylvie ARNOUX, David GRIGNET (Supp. : Marie THOMAS DE MALEVILLE)

Membres de la société civile : Tony MARTINEZ

Syndicat Mixte Forestier

Titulaire : Gilles CHARLES

Suppléant : David GRIGNET

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Claude VIGNES qui remplace David GRIGNET.

Marie THOMAS de MALEVILLE propose de nommer :

- Marc THIEBAULT pour la commission Environnement/Urbanisme/Funéraire,
- Claude VIGNES pour la commission Vie participative et citoyenneté et le Syndicat Mixte Forestier.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2022-056 : Décisions prises par Monsieur le Maire

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur le Maire suite aux attributions que le Conseil municipal lui a déléguées le 22 juillet 2020 et le 13 octobre 2020 en vertu de l'article L-2122 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2022-036 : Demande de subvention au Département : amendes de police

Décision n°2022-037 à 2022-042 : Prolongation du marché de l'Hôtel de Ville

Approuvé à l'unanimité

Arrivée de Corinne VENDRAN à 18h40.

Délibération n°2022-057 : Bibliothèque : régulation des collections

(Rapporteur : Madame Viciano)

Il est proposé de définir une politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale et de définir les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections :

- mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou contenu manifestement obsolète: les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler.

- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à des institutions ou autres bibliothèques qui pourraient en avoir besoin, ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler.

- actualité de certains documents (validité de 5 à 10 ans)

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2022-058 : Recours à des agents contractuels

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Afin d'assurer la continuité de service, le recours à des agents contractuels semble indispensable. Les besoins des différents services ont été identifiés comme suit :

Service Enfance :

1 CDD pour accroissement d'activité 30h Animateur périscolaire et extra-scolaire du 01/12/2022 au 31/12/2022

6 CDD pour accroissement d'activité 9h Animateur périscolaire du 07/11/2022 au 16/12/2022

1 CDD pour accroissement d'activité 11h Animateur périscolaire du 07/11/2022 au 16/12/2022

1 CDD pour accroissement d'activité 20h Animateur périscolaire et extra-scolaire du 07/11/2022 au 16/12/2022

1 CDD pour accroissement d'activité 30h Animateur périscolaire et extra-scolaire du 22/10/2022 au 31/12/2022

1 CDD pour accroissement d'activité 15h30 Animateur



périscolaire et entretien des locaux du 07/11/2022 au 16/12/2022

1 CDD pour accroissement d'activité 32h Animateur périscolaire et extra-scolaire du 22/10/2022 au 31/12/2022
2 CEE du 24/10/2022 au 04/11/2022 ; 2 CEE du 24/10/2022 au 28/10/2022 ; 1 CEE du 02/11/2022 au 04/11/2022

1 Contrat PEC 35h Agent polyvalent service restauration scolaire du 15/11/2022 au 14/11/2023

Ou 1 CDD pour accroissement d'activité 35h Agent polyvalent service restauration scolaire du 15/11/2022 au 31/12/2022

1 CDD saisonnier 26h Agent polyvalent service restauration scolaire du 22/10/2022 au 31/12/2022

Services techniques :

1 CDD Saisonnier 35h Agent polyvalent des services techniques du 01/12/2022 au 31/12/2022

1 CDD pour accroissement d'activité 35h Agent polyvalent des services techniques du 01/11/2022 au 31/12/2022

1 CDD pour accroissement d'activité 35h Agent polyvalent des services techniques du 01/12/2022 au 31/12/2022

1CDD pour accroissement d'activité 22h Agent d'entretien du 22/10/2022 au 31/12/2022

Police municipale :

1 CDD pour accroissement d'activité 35h du 01/12/2022 au 31/12/2022

Approuvé à la majorité (6 contre : Louis-Alain BARTHELEMY, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Denis HAN, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE et Claude VIGNES)

Délibération n°2022-059 : Modification tarification service funéraire (Rapporteur : Madame Ayme)

Les tarifs des prestations proposées par le service funéraire municipal ont été reconduits par la délibération 2021-172 du 9 novembre 2021. Comme à chaque fin d'exercice, il convient de fixer les tarifs relatifs aux concessions, au colombarium et aux prestations funéraires du cimetière municipal d'Aubignan.

Les charges diverses liées à ces prestations augmentent et il est donc proposé les nouveaux tarifs suivants :

Prestation	Tarifs votés le 9 novembre 2021	Tarifs proposés
Concessions		
Concessions de 30 ans	150 € le m ²	150 € le m ²
Concessions de 50 ans	180 € le m ²	180 € le m ²
Concessions de 15 ans pour 1 case contenant 4 urnes	600 €	600 €
Concessions de 30 ans pour 1 case contenant 4 urnes	1 200 €	1 200 €
Concessions de 50 ans pour 1 case contenant 4 urnes	2 000 €	2 000 €

Prestations funéraires		
Formalités obsèques	40 €	70 €
Table de condoléances	30 €	35 €
Transport corbillard commune	80 €	80 €
Transport corbillard hors commune (< 50 km)	100 €	120 €
Transport corbillard hors commune (> 50 km)	1 €/km	1,5 €/km en sus du forfait de 120 €
Table réfrigérante	80 €	90 €
Mise en bière	70 €	80 €
Inhumation caveau porte	70 €	70 €
Inhumation caveau dalle	120 €	120 €
Inhumation caveau terre	175 €	200 €
Réunion/réduction de corps	100 €	100 €
Transfert	70 €	70 €
Forfait 4 porteurs du cercueil	200 €	320 €

Ces tarifs seront applicables dès le 1er octobre 2022.

Approuvé à l'unanimité

Arrivée de Sylvie ARNOUX à 18h56.

Délibération n°2022-060 : Aire de covoiturage « La Rodde » : convention avec le Département (Rapporteur : Monsieur Frizet)

Annexe : projet de convention

Le Département de Vaucluse, s'appuyant sur son Schéma départemental de développement du covoiturage, souhaite proposer 5 places propices à ce mode de transport en sortie d'Aubignan, sur l'avenue Majoral Jouve (aire de repos).

La fourniture et la pose de la signalétique de labellisation sur le parking seraient prises en charge par le Département, et une convention avec la commune est nécessaire.

Denis HAN refuse de voter.

Approuvé à la majorité (2 abstentions : Florence BLAY et Mireille FOLLIASSON et 5 contre : Louis-Alain BARTHELEMY, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE et Claude VIGNES)

Délibération n°2022-061 : Fonds d'aide aux jeunes (Rapporteur : Monsieur le Maire)

La compétence du Fonds d'Aide aux Jeunes a été confiée au Conseil départemental depuis le 1er janvier 2005. Ce dispositif permet d'aider les jeunes en difficultés âgés de 18 à 25 ans en favorisant leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant en leur apportant des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. En 2021, cette aide a concerné 2 jeunes sur la commune d'Aubignan, pour un montant de 810 €. Financé majoritairement par le Département, associé à des partenaires tels que la CAF et la

MSA, ce fonds peut aussi être alimenté par les collectivités locales ou autres groupements qui le souhaitent. Aussi, le Conseil départemental sollicite les communes de Vaucluse pour le versement d'une participation à ce dispositif fixé selon le barème de 0.15€ par habitant pour les communes de plus de 5000 habitants, soit pour Aubignan : 6064 habitants x 0,15 € = 909,6€, arrondi à 910 €.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2022-062 : CCAS remboursement des salaires de l'année 2019

(Rapporteur : Madame Aillaud)

Il convient de prendre une délibération relative au remboursement des frais à la collectivité par le CCAS pour un montant de 44 565,00 €. Aussi, vous serez invités à approuver le montant ci-dessus lequel correspond aux salaires annuels des deux agents soit :

- 1er agent à temps complet : 100 % du salaire annuel + charges soit 35 146.81 €
- 2ème agent à temps partiel : 50 % du salaire annuel + charges : 9 490.83 €.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

- Information de l'assemblée sur la Révision du plan communal de sauvegarde d'Aubignan.

À l'attention de : destinataires in fine.

Le plan communal de sauvegarde d'Aubignan actuellement en vigueur a été approuvé lors de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2018 par la délibération n°2018-423. Il est obligatoire car la commune est dans le périmètre d'un plan de prévention du risque inondation.

L'article R731-8 du code de sécurité intérieure stipule : I. - Les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde sont mis à jour par l'actualisation de l'annuaire opérationnel. Ils sont révisés en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques ainsi que des modifications apportées aux éléments mentionnés aux articles R731-1 à R731-3. Dans tous les cas, le délai de révision ne peut excéder cinq ans.

Si le dossier départemental sur les risques majeurs n'a pas évolué depuis 2016, en revanche le contexte, notamment législatif et réglementaire, a évolué :

- Le PCS en vigueur vise la loi 2004-811 du 13 août 2004 et le décret 2005-1156 du 13 septembre 2005. Deux évolutions significatives ont eu lieu en 2014 puis 2022 ;
- L'instruction du gouvernement relative à la mise en œuvre des évolutions du dispositif de vigilance météorologique et de vigilance crues actuellement en vigueur date du 14 juin 2021 ;
- Des enseignements peuvent être tirés de l'exercice du 13 octobre 2021 organisé par la préfecture de la zone de défense et de sécurité sud ;
- Les connaissances scientifiques ont pu évoluer, notamment sur les conséquences du changement climatique ou sur la (re) prise de conscience des pandémies.

La commune va donc procéder à la révision de son plan communal de sauvegarde et conformément à l'article L731-3, deuxième alinéa, du code de sécurité intérieure, j'ai demandé au premier adjoint Frédéric Frizet de piloter un groupe de travail qui outre Marie-Josée Ayme (troisième adjoint), Josiane Aillaud (cinquième adjoint), Richard Vignon (sixième adjoint), Alain Guillaume (conseiller) comprendra Philippe Courtier de la société civile, en raison de ses compétences personnelles. Ce groupe de travail a pour mandat de proposer en janvier 2023 une version révisée du plan de communal de sauvegarde d'Aubignan. Depuis juin 2022, la COVE a obligation d'élaborer un plan intercommunal de sauvegarde car au moins une de ses communes a obligation de disposer d'un plan communal de sauvegarde. Aubignan s'impliquera dans cette élaboration et une nouvelle révision du plan communal de sauvegarde d'Aubignan sera alors susceptible d'avoir lieu afin que les plans au niveau communal et intercommunal soient parfaitement cohérents.

- Fonds de concours « voirie »
- Point sur le vol des véhicules volés lors de la fête des terrasses
- Point sur le local de l'ancienne pharmacie
- Point sur la signalisation sur le village
- Point sur Aubicity
- Absence de la police municipale pendant les festivités
- Point sur le portail familles
- Cérémonie des harkis -

Séance levée à 19h45

Procès verbal du conseil municipal du mardi 15 novembre 2022 à 18H30

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Corinne VENDRAN

Appel des présents

Présents : Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Josiane AILLAUD, Kevin ALTARI, Sylvie ARNOUX, Marie-Josée Ayme, Jean-Louis AZARD, Laurence BADEI, Louis-Alain BARTHELEMY, Florence BLAY, Gilles CHARLES, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Mireille FOLLIASSON, Frédéric FRIZET, Katia GOUDROUFFE, Alain GUILLAUME, Denis HAN, Laure LEPROVOST, Robert MORIN, Nadia NACEUR, Agnès ROMANO, Florent SEGARRA, Thierry SOARD, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE, Corinne VENDRAN, Anne VICIANO, Claude VIGNES et Richard VIGNON.

Absent : Guillaume CAPIAN.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal commence à 18h30 sous la Présidence de Monsieur le Maire.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du mardi 27 septembre 2022

Concernant la délibération D 2022-058 ; Denis HAN explique qu'une phrase dite par ses soins est manquante au sujet des renouvellements de contrat : « Si on ne renouvelle pas 4 CDD, on pourrait faire une économie de 130 000 € ».

Siegfried BIELLE acquiesce et demande la modification du procès-verbal du 27 septembre 2022.

Approuvé à l'unanimité



Délibération N° 2022-063 : Décisions prises par Monsieur le Maire

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur le Maire suite aux attributions que le conseil municipal lui a déléguées le 22 juillet 2020 et le 13 octobre 2020 en vertu de l'article L-2122 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décisions n°2022-043 à 2022-056 : Prolongation du marché de l'Hôtel de Ville

Les membres du conseil municipal sont invités à prendre acte de ces décisions.

Approuvé à l'unanimité

Délibération N° 2022-064 : Prolongation du marché de l'hôtel de ville – incidence financière

(Rapporteur : Monsieur Frédéric FRIZET)

Le marché de l'hôtel de ville a été initié le 28 mai 2018 avec une durée initiale d'exécution de 20 mois, soit jusqu'au 28 janvier 2021. Des prolongations successives du marché des travaux ont dû être décidées, avec une durée de prolongation totale atteignant les 44 mois, soit jusqu'au 28 janvier 2023.

Les pénuries successives de matériaux et les difficultés rencontrées sur le chantier exigent une nouvelle prolongation dudit marché, assorti des surcoûts de gestion y afférant.

Le Cabinet d'architectes Sarl Daniel et Cayssol a donc dû prolonger son suivi de chantier, et souhaite une réévaluation des coûts de leur prestation, à savoir un supplément de 7000€ HT (Montant initial : 89 645 € HT + 7000 € HT = 101 145€ HT, à savoir 121 374 € TTC)

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver l'augmentation de 7000 € HT du coût du cabinet d'architectes SARL DANIEL ET CAYSSOL et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Approuvé à la majorité : (5 contre : Louis-Alain BARTHELEMY, Gaëlle CROQUIN-GUILLEM, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE et Claude VIGNES)

Délibération N° 2022-065 : Cession de la Balayeuse

(Rapporteur : Monsieur Frédéric FRIZET)

La balayeuse AZURA MC200, acquise d'occasion par la collectivité en 2015 (année 2010), dont le nombre d'heures s'élève à ce jour à 6499 h n'est plus utilisée par la collectivité à cause d'un coût annuel moyen de réparation de 3 441,31 € HT/an. La collectivité préfère faire appel à des prestataires en cas de besoins (Service technique de la CoVe « Affectation du fonds de concours voirie aux communes » ou entreprise privée).

Dans ces conditions, elle peut être vendue à la société Bro Méridionale de Voirie. Il est précisé que le véhicule a été totalement amorti. Après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de cession de 6000€. Monsieur Bro ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

La cession du véhicule nécessite une délibération du Conseil Municipal afin d'autoriser Monsieur le Maire à le céder.

Les membres du Conseil municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à vendre en l'état la balayeuse pour un prix de cession de 6 000 euros à la Société BMV, à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

Approuvé à l'unanimité

Délibération N° 2022-066 : Remboursement location de matériel

(Rapporteur : Monsieur Vignon)

Monsieur Menesson a souhaité louer du matériel (tables et chaises) du 28 au 31 octobre 2022. Il a laissé un chèque de 50€ en mairie, qui a été encaissé par anticipation. Cependant Monsieur Menesson a été contraint d'annuler sa réservation et souhaite le remboursement de 50 € correspondant au chèque qui a été débité.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le remboursement de 50 € à Monsieur Menesson et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité

Délibération N° 2022-067 : Chèques cadeaux du jeu concours de décoration des commerces de proximité

(Rapporteur : Madame Anne Viciano)

La commune d'Aubignan organise un jeu concours de décoration des commerces de proximité au mois de décembre. Les habitants sont invités à participer à ce jeu pour lequel 6 bons cadeaux d'une valeur totale de 300 euros sont attribués. Pour remercier les participants qui ont voté, un tirage au sort est organisé à l'issue duquel seront distribués les 6 chèques cadeaux d'une valeur de 50 euros. Ces bons seront numérotés du numéro « BON NOEL 2022-01 », à « BON NOEL 2022-06 » et seront utilisés uniquement dans les commerces Aubignais.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver les termes de la présente délibération et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité

Délibération N° 2022-068 : Versement d'une participation aux frais de fonctionnement du CCAS

(Rapporteur : Madame Josiane AILLAUD)

La Trésorerie de Carpentras demande à la mairie d'Aubignan de bien vouloir délibérer sur le principe de participation de la commune d'Aubignan aux frais du Centre Communal d'Action Sociale. Le montant total de ces frais est de 108 200 €. Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer favorablement pour le versement d'une participation par la commune aux frais du CCAS d'un montant de 108 200 €, comme cela a été prévu à l'Article 657362 des dépenses de fonctionnement du budget principal de la commune.

Approuvé à l'unanimité

Délibération N° 2022-069 : CCAS : convention de mise à disposition d'agents

(Rapporteur : Madame Josiane AILLAUD)

Annexe : convention

La commune d'Aubignan met des agents à disposition du Centre Communal d'Actions Sociales d'Aubignan.

Il convient d'établir une convention de mise à disposition d'agents afin d'y ajouter, notamment, un 3ème agent qui a intégré cette équipe. Ces agents sont chargés de l'ensemble des fonctions listées dans leurs fiches de poste respectives préalablement signées et sont mis à disposition, sous réserve de leur accord. La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2023 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver la convention de mise à disposition d'agents pour le CCAS et à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité

Délibération N° 2022-070 : Approbation du projet de fusion des Ehpad d'Aubignan et de Beaumes de Venise

(Rapporteur : Madame Josiane Aillaud)

Annexe : projet de convention

La délibération du conseil d'administration de l'Ehpad d'Aubignan réuni le 17 juin 2022 prévoit une fusion absorption juridique et administrative des Ehpad d'Aubignan et de Beaumes de Venise à compter du 1er janvier 2023, processus par lequel l'Ehpad d'Aubignan ou l'Ehpad de Beaumes de Venise sera dissout. La personnalité morale de l'établissement sera maintenue par l'Ehpad absorbant. La négociation pourtour de la fusion est soumise à autorisation de l'Agence Régionale de Santé 84 et du Conseil Départemental de Vaucluse. Les conseils municipaux d'Aubignan et de Beaumes de Venise sont invités à se prononcer sur cette fusion. Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver la fusion des Ehpad d'Aubignan et de Beaumes-de-Venise à compter du 1er janvier 2023 et à autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité

Délibération N° 2022-071 : Modification du règlement intérieur du personnel

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Annexe : règlement alcool et stupéfiants

Le 5 octobre 2022, une réunion d'information et de sensibilisation aux risques d'addiction a été organisée et animée par le Centre de gestion de Vaucluse et la GMSI.

Dans le cadre de l'obligation légale de veiller à la santé et à la sécurité des agents, M. le Maire souhaite mettre en place les outils nécessaires :

- modification du règlement intérieur : « Article 10 : Alcool/ Drogues : Se référer au règlement alcool et stupéfiants en vigueur ».

- création d'un règlement spécifique « alcool et stupéfiants »

- création d'outils de cadrage pour effectuer les contrôles nécessaires (fiche de constat d'état présumé d'ébriété, procédure d'aide à la décision du constat d'ébriété, demande d'organisation de manifestation). Ces documents ont été validés par le Comité technique et le CHSCT réunis le 18 octobre 2022 avec un avis favorable. Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver la modification du règlement intérieur du personnel (article 10), ainsi que le règlement spécifique alcool et stupéfiants et tous les outils de cadrage associés.

Approuvé à l'unanimité

Délibération N° 2022-072 : Règlement intérieur de l'accueil périscolaire d'Aubignan

(Rapporteur : Madame Laurence BADEI)

Annexe : règlement intérieur de l'accueil périscolaire

La mise en place d'un portail famille afin de réserver les prestations liées à la cantine et aux activités périscolaires a nécessité de clarifier les règles liées à cette prestation. La municipalité a rédigé un règlement intérieur, en collaboration avec les parents d'élèves, permettant ainsi de répondre au mieux aux problématiques soulevées.

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver le présent règlement intérieur de l'accueil périscolaire d'Aubignan.

Approuvé à la majorité (5 contre : Louis-Alain BARTHELEMY, Gaëlle CROQUIN GUILLEM, Marc THIEBAULT, Marie THOMAS de MALEVILLE et Claude VIGNES)

Questions diverses :

-Vol de chauffe-eau au village de vacances.

-Ancienne station service

Séance levée à 19h45

Tribunes libres...

Aubignan en avant

(Liste d'opposition)

Chères Aubignanaises, Chers Aubignonais, Notre village comptait 2 000 habitants il y a 40 ans. Ce jour, nous sommes près de 6000 ! « Et plus il y a de logements, plus nous avons l'obligation de construire des logements sociaux » a déclaré notre Maire à France Bleu Vaucluse le 3 janvier dernier, en avouant que « cela pose un problème au regard du développement des infrastructures car il faut rattraper un « certain » retard. Va rapidement se poser la question de l'école où il faut pratiquement pousser les murs ».

Notre Maire est pourtant le responsable de cette bétonisation effrénée de notre commune depuis 2014, s'étalant sur les espaces agricoles et naturels. C'était lui le délégué à l'urbanisme, qui délivrait les permis de construire à tout va.

Aujourd'hui, il semble se réveiller. Et non, Monsieur le Maire, vous n'avez pas fait suivre les infrastructures : les routes sont saturées, la déviation tant attendue ne vient pas, notre école déborde et nous avons dû installer des Algécos pour accueillir deux classes.

Et malgré cela, il fait construire toujours plus de logements sociaux (une centaine de plus prévue dans les prochaines années) sans même attendre que la justice se prononce sur la légalité de ses décisions, car l'affaire est au tribunal. Si seulement c'était pour loger les Aubignonais. Mais la mairie a perdu la main sur les attributions, et ce sont des familles des quartiers d'Avignon qui arrivent.

N'est-il pas trop tard ? En effet, les finances de la commune sont à sec. Les dépenses flambent, et pas seulement celles de l'énergie : depuis son élection, les dépenses de personnel ont augmenté de 600 000 €. Et il n'y a plus un sou pour payer les investissements indispensables. La construction du dojo a été arrêtée. Le giratoire sur la route de Caromb va probablement être abandonné. Alors, l'école, qui aurait dû être la première des priorités... les Algécos provisoires risquent de durer.

Comment la municipalité va-t-elle pouvoir faire face, si ce n'est en augmentant encore vos impôts ? Déjà l'an dernier, vous avez vu votre taxe d'ordures ménagères augmenter de 20%, sur décision des élus de la majorité municipale. En 2023, elle va encore augmenter de 7%. Il est temps de se ressaisir. Les élus d'opposition sont prêts à coopérer avec la majorité si elle a le courage de faire les bons choix, dans l'intérêt des habitants.

A tous les Aubignonais, nous adressons nos vœux de bonheur et de santé pour 2023.

M.THOMAS de MALEVILLE, G.CROQUIN-GUILLEM,
L-A.BARTHELEMY, M.THIEBAULT, C.VIGNES

Mail : aubignan.enavant@gmail.com

Médical et paramédical

Infirmières

CABINET YANNICK PIANE 04.90.28.14.97
(Anciennement Gontier Recordier) Transfert d'appels sur portables
Yannick Piane 06.66.39.96.55
Alice Abeille 06.67.48.16.67
Annabel Touati 07.87.60.45.72

CABINET PASCUSI ET FLORET LEYDIER 04 90 12 84 26
Bénédicte Pascusi 06 63 97 47 01
Emilie Floret Leydier 06 72 79 80 54

CABINET APPLANAT, BOISSIER, RIGAUD 04 90 37 14 36
Christelle Applanat 06 15 24 21 42
Vanessa Boissier 06 13 07 16 49
Nathalie Rigaud 06 07 75 38 86

CABINET ROUDET ET MOLLARD 04 90 62 73 62
(transfert d'appels sur portables)

Chirurgiens Dentistes

Stéphane Pierquin 04 90 62 75 26
Timo Lansì 09 83 43 38 00

Masseurs Kinésithérapeutes

Cabinet de kinésithérapie 04 90 62 70 69
Guillaume Laurini, Thierry Dulauroy,
Frédéric Fayolle, François Villier,
Emmanuelle Godchaux Dejardin 06 81 36 14 17
Guillaume Dejardin 06 81 78 91 27

Ostéopathes

Thierry Dulauroy 06 13 45 32 43
Sébastien Geugnon 06 37 17 28 75
Stéphane Beaume 06 61 79 76 69

Ostéopathe à domicile

Laurent Batard 06 87 15 66 82

Pédicure - Podologue

Aurélie Charpier 04 90 62 76 79

Orthophoniste

Anne Doll 09 81 41 70 17
Julie Colmard 06 23 32 05 35

Audio prothésiste

Catherine Frébutte 04 90 62 75 02

Psychologue clinicienne

Camille Wenger 06 10 72 25 29

Pharmacie

Dubail 04 90 62 61 46

Opticien Lunetier

Marie-Pauline Meynaud 04 86 71 58 53

Ambulances

Ambulances Lacuesta 04 90 35 61 18
Taxi « D7 Taxi Comtat-Ventoux-Provence » 06 20 25 57 52

Matériel Médical

Guesdes Médical 04 90 46 51 04

Vétérinaire

Artagnan Zilber 04 90 62 76 27

Les permanences

Sécurité Sociale : Une urne est à la disposition du public à la Mairie pour dépôt des feuilles de remboursements.

Assistance Sociale : 2^{ème} mardi de chaque mois à la Mairie. Prendre rendez-vous au 04 90 10 19 12 au préalable.

L'AMAV (Association de Médiation et d'Aide aux Victimes) confidentiel et gratuit : 1^{er} vendredi du mois en mairie de 14h à 17h. Sur rendez-vous au 04 90 86 15 30.

Protection Maternelle Infantile : 1^{er} mardi de chaque mois. Renseignements à l'espace départemental des Solidarités de Carpentras. Tél. : 04 90 63 95 00.

Relais Assistantes Maternelles et Assistantes maternelles agréées : Le dernier vendredi matin de chaque mois au CLSH maternel. La liste des assistantes maternelles est disponible auprès du service petite enfance de la CoVe. Renseignements : Laura Cassar - Tél. 04 90 67 10 13 ou à l'accueil de la Mairie 04 90 62 61 14.

Opération façades : SOLIHA84 le 3^e jeudi après midi de chaque mois dans la salle des mariages.

Architecte conseil : Claude Commune reçoit 2 fois par mois en mairie le matin. Prendre rendez-vous auprès du service de l'urbanisme au 04 90 62 36 42.

Conseillère départementale : Marie Thomas de Maleville reçoit à Aubignan sur rendez-vous au 04 90 16 14 37

Services Publics

Mairie 04 90 62 61 14
(du lundi au vendredi 8h30-12h00/13h30-17h00)

Agence postale 04 90 62 61 14
(du lundi au vendredi 10h-12h00 / 13h30-16h00)

CCAS 04 90 62 74 10

Services techniques municipaux 04 90 62 72 22

Police municipale 04 90 62 62 22

Bibliothèque municipale 04 90 62 71 01

Service Enfance 04 90 37 08 95

CLSH "Les Petites Canailles" 04 90 65 55 86

06 88 16 99 82

Service d'astreinte funéraire 06 88 16 99 19

06 99 31 14 59

Ecole maternelle 04 90 62 72 34

Ecole élémentaire 04 90 62 61 19

Crèche Intercommunale "Les Petitous" 04 90 62 65 96

EHPAD 04 90 62 61 42

Paroisse d'Aubignan 04 90 62 61 16

Gendarmerie de Beaumes de Venise 04 90 62 94 08

Déchetterie 06 10 76 36 36

La CoVe 04 90 67 10 13

CITEOS (éclairage public défaillant)

Numéro vert gratuit 0 800 39 18 48

Renseignez le n° du réverbère défaillant lors de votre appel

SUEZ (eau) : service clients 09 77 408 464

service d'astreinte 09 77 401 136

Urgence sécurité GAZ 0800 47 33 33

Numéro de dépannage d'urgence Enedis : en cas de panne de courant du réseau électrique général, de dysfonctionnement du compteur ou d'un compteur défectueux 0972 67 50 84

Autres services

Taxi « D7 Taxi Comtat-Ventoux-Provence » 06 20 25 57 52

Taxi Anari 06 24 27 54 52

L'histoire d'Aubignan vue par les Aubignanais

Lors de notre précédent numéro, nous vous invitons à vous replonger dans vos mémoires pour nous livrer les pépites qui forment l'histoire de notre village.

«C'est la richesse de son peuple qui fait la richesse d'une nation». Si l'on transpose ceci au village d'Aubignan, aussi loin que notre mémoire puisse nous porter, l'activité culturelle intense du village illustre tout particulièrement cette citation.

Qu'il s'agisse des activités proposées depuis sa création en 1968 par la MJC, la Bibliothèque qui brille par ses initiatives, expositions, animations, débats et accueille pendant tout l'été les flâneries musicales, les nombreuses associations dans lesquelles s'investissent nombre d'Aubignanais, les Journées Camarguaises qui s'installent dans nos habitudes estivales pour nous rappeler que des arènes ont existé à Aubignan (notre arrière train aussi s'en souvient!), les différents festivals de théâtre, etc ...

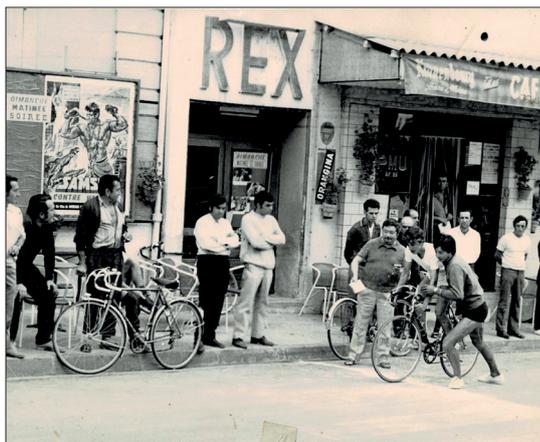
Mais nous sommes nombreux aussi à nous souvenir de notre premier film, précédé de ces informations nationales remplacées aujourd'hui par, peut-être, trop de publicités. Nombreux à nous souvenir que nous avons eu la chance à Aubignan d'avoir NOTRE cinéma et pour ceux qui peuvent remonter au-delà des années 60, NOS cinémas.

Eh oui, nous avons cette chance de ne pas avoir à parcourir des kilomètres pour « se payer » une soirée au village, au cinéma, LA sortie!

Il fallait être là tôt et l'attente avant le début du film était interminable pour les enfants que nous étions à l'époque. Heureusement il y avait Madeleine avec son panier en bandoulière rempli de gourmandises et de glaces alléchantes.

Madeleine et Elie étaient les propriétaires du REX. La petite taille de Madeleine ne l'empêchait pas de mener d'une main solide, accompagnée de son mari, le cinéma et le bar attenant.

«Je me souviens de l'avoir vu profiter de la pénombre de la salle pour venir s'assurer que la consigne était respectée : un rang pour les filles, un rang pour les garçons» nous raconte Martine, une de ses filles.



Sur la photo :

En haut : Le cinéma Le Rex attenant au bar lors d'une manifestation cycliste, probablement fin des années 60. On reconnaît entre autres, Antelme, le ruraliste, une des figures d'Aubignan à l'époque ! A droite du Rex il y avait la station essence de Maurice et Denise Rame, à gauche Le Tabac tenu par la famille Sinard entre autres.

En bas : Le Rex a disparu pour laisser place à une salle de sport puis un dépôt vente de vêtements.

Note : l'autre cinéma, antérieur, était situé au-dessus de l'actuel restaurant Lalocap près du grand et beau lavoir. Tout ceci ravive des souvenirs ?

N'hésitez pas à venir nous les partager. Ravivez la Mémoire d'Aubignan par les Aubignanais. Richard Vignon - 06 20 55 61 59 - Eric Serrat - 06 81 64 74 98 Thierry Soard - 06 85 31 75 16.

